



GEMENG
HABSCHT

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

l'aménagement d'une voie d'accès et des réseaux (canalisation, eau potable etc.) vers les 4 lots projetés dans le cadre du PAP « Rue de Steinfort » (parcelles n°1041/5821 ; 1041/5820 ; 1041/5819 ; 1041/5818 ; 1041/5817) et l'aménagement d'une canalisation pour eaux pluviales dans la rue de Steinfort (CR 106) à partir de la parcelle n°1041/5821 (entre les maisons n°10A et n°12) vers l'Eisch à HOBSCHEID.

ont été autorisés suivant demande introduite.
(Autorisation 2025/24)

A la maison communale, le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le - 9 JUL. 2025

Le Bourgmestre,

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu